

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 6 mars 2018

CO 025 DE

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER à Michel FRANCONY, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY à Michel FEVRE, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Hubert MOTTET à Jean-François GAILLARD, Marie-Madeleine SOUDAGNE à Dominique BONNET, René BERNARD à Jacques FAIVRE, Yann PINGUAND à Christian PROST, Adrien LAVIER à Marie-Thérèse BROCARD, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA, soit 13 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie Odile FOYET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Jean-Baptiste MERILLOT, Philippe RIOU, Anne CHARLET, Laurent MENETRIER.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Guy DAVID, André PROST, Gérard BOUDIER, Roger GROS, Nelly BUYS, André JOURD'HUI, Bernard LAUBIER, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Robert MOUGET

Convocation faite le : 26 février 2018

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2017 / Budget principal et annexes (Restaurant, ZAE, ZAE Ethole, SPANC, OM, Camping).

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est demandé au Conseil Communautaires d'approuver les comptes de gestion du trésorier communautaire pour l'exercice 2017 relevant de la CCAPSCJ.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 mars 2018
CO 025 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2017 / Budget principal et annexes (Restaurant, ZAE, ZAE Ethole, SPANC, OM, Camping).

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 28 février 2018 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / DECLARE que les comptes de gestion 2017 de la CCAPSCJ n'appellent de sa part aucune réserve ni observation et approuve les comptes de gestion 2017 ;

2 / Prend acte de ce que les comptes de gestion du Receveur ne reprennent pas les restes à réaliser, à la différence des comptes administratifs de l'Ordonnateur.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCONY

